

Non au Salaire au mérite !

Des miettes « au mérite » pour les « salariés » !

Le ministre Emmanuel MACRON partage l'avis du maire de Suresnes, Claude DUPUY sur la nécessité d'introduire un salaire au mérite pour les fonctionnaires, position également partagée par la ministre Maryse LE BRANCHU ! Il n'y a là rien d'étonnant de la part de ces politiciens néo-libéraux, notamment de l'ex-banquier MACRON qui ne cesse de multiplier les cadeaux au patronat (30 milliards avec le CICE) et qui en toute logique rêve de démanteler la Fonction Publique et détruire le statut de ses agents.

Ces politiciens professionnels, dont les revenus dépassent les 10 000 euros mensuels, sont d'accord sur le principe du **salaire au mérite**... C'est-à-dire pour SURESNES (92), octroyer jusqu'à 135 euros de prime aux fonctionnaires territoriaux les plus « méritants » tout en retirant jusqu'à 90 euros aux agents les moins « performants ». Le mérite à la mairie de Suresnes vaut 35% d'augmentation de prime pour un agent de catégorie A et 10% pour un agent de catégorie C...

On voit là que le mérite n'a rien à voir avec la justice et l'équité...

Mais sur fond de disette budgétaire et notamment de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, la plus « juste » répartition de « miettes » salariales « (...)est fait à budget constant. Nous savons qu'il y a de très bons éléments, et d'autres à améliorer », « le risque de déficit public est limité » indique la maire-adjointe aux ressources humaines.

Ce que le maire Dupuy donne aux uns, il ne peut que le retirer aux autres ! Et il est à prévoir au regard des budgets, une baisse globale des rémunérations dans les prochaines années

Le problème n'est pas le mérite mais le salaire !

Petits rappels... l'évolution de carrière et de traitement des fonctionnaires

80% des fonctionnaires territoriaux entrent dans la fonction publique en catégorie C avec un traitement s'élevant à 1 486.33 bruts mensuels, résultat de la multiplication d'un indice (321) par une valeur de point d'indice (4.6303 €). Selon un rythme aléatoire, aggravé par le dispositif PPCR, ils finiront probablement leurs carrières à l'indice 382 (1769 € bruts) ou 407 (1884 € bruts).

Depuis 2000, le revenu relatif de l'ensemble des fonctionnaires perdu près de 20% de sa valeur, en raison du blocage total du point d'indice depuis 2010, et de l'augmentation des cotisations retraite.



Face à la paupérisation des fonctionnaires, à la perte d'attractivité des emplois publics, et pour s'aligner sur la Fonction publique d'Etat, les employeurs territoriaux (maire, président de Conseil Départemental ou Régional) peuvent octroyer un régime indemnitaire (des primes), souvent sur la base de « performance » et toujours selon des critères d'attribution « troubles » (**à la tête du client souvent**). De plus, ce système loin d'être juste, creuse encore davantage les inégalités entre les agents des collectivités « riches » (avec régime indemnitaire) et ceux des collectivités « pauvres » (sans régime indemnitaire), qui sont les plus nombreuses.

Une attaque contre le statut et la Fonction Publique !

Le statut de fonctionnaire, au travers de la carrière, des grilles indiciaires, du point d'indice, vise à assurer l'égalité entre agents exerçant des fonctions identiques tout en les mettant à l'abri de l'arbitraire politique.

Ce statut, malgré ses nombreuses imperfections, est une garantie pour les usagers/citoyens, autant en terme de qualité de service que d'égalité d'accès et de traitement.

Le **salair**e au mérite alimente l'éclatement des collectifs de travail, la concurrence entre fonctionnaires, et peut inciter à se concentrer sur certaines tâches et missions plus rentables économiquement ou électoralement, au détriment de l'intérêt général. La fin de l'égalité de tous devant le service rendu remet en cause le caractère universel et ainsi l'existence même des services publics.

Sous prétexte d'amélioration du service public, et de reconnaissance de « l'engagement au travail », c'est bien une attaque de plus contre le statut de fonctionnaire et un pas de plus vers le démantèlement et la privatisation des services publics qui guident ce débat.

Pas des micro primes, des « macrons » salaires !

Loin du cynisme de ces élites qui ne « méritent » pas les salaires qu'ils perçoivent, SUD CT rejette en bloc l'idée de généralisation d'un salaire au mérite et demande que les primes existantes soient intégrées dans les grilles de salaire. L'avancement à l'ancienneté reste plus juste qu'une prime à la tête du client !

Par ailleurs nous demandons :

- Un **salaire minimum à 1700 euros nets**,
- La revalorisation du **point d'indice** (+ 8% / 5 euros) pour rattraper les pertes de revenus subies depuis 2000
- Une augmentation immédiate **de 300 euros pour tous**
- La **fin des mesures d'individualisation des rémunérations** pour en finir avec le clientélisme et la concurrence entre agents.

Seules des mesures d'augmentation salariale pour tous les agents peuvent encourager les fonctionnaires à continuer de maintenir un service public de qualité au service de tous !

Fédération SUD Collectivités Territoriales

70 rue Philippe de Girard 75018 Paris - Tél. 01 40 33 85 02 - Fax : 01 43 49 28 67
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com